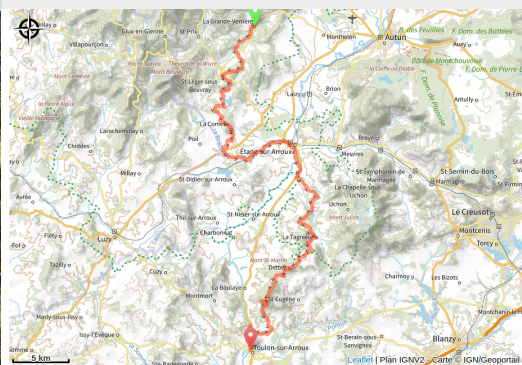


GTMC-VTT - Étape 06 - La Grande-Verrière > Toulon-sur-Arroux



Sur la GTMC-VTT (Olivier Octobre / GTMC-VTT)

La GTMC-VTT, de La Grande-Verrière à Toulon-sur-Arroux

Cette étape marque la fin de la Grande Traversée du Morvan à VTT. Le parcours vous hisse au Mont Beuvray qui offre de nombreux points de vue, notamment sur Saint-Léger-sous-Beuvray et sur l'étang de Poisson. On quitte les reliefs plus marqués du Morvan pour retrouver un paysage vallonné plus doux, où les chemins oscillent entre les pâturages bordés de haies végétales. On peut lever la tête afin de profiter de ce paysage qui n'est pas sans rappeler ceux de la Toscane. Les points de vue sont nombreux sur cette étape de la GTMC à VTT.

Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 6 h 15

Longueur : 59.3 km

Dénivelé positif : 1054 m

Difficulté : Niveau bleu - Modéré

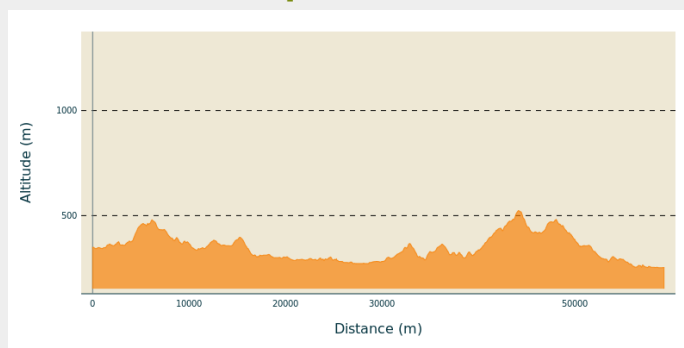
Type : Traversée

Itinéraire

Départ : La Grande-Verrière

Balisage : Itinéraire VTT Sports cyclistes

Profil altimétrique



Altitude min 252 m Altitude max 524 m

Balisage spécifique des Grandes Traversées à VTT (label FFC) : panonceaux blancs avec triangle et ronds rouges, complétés du nom de l'itinéraire. Ces balises sont le plus souvent apposées sur des arbres ou des poteaux le long du parcours.

Praticable : toute l'année.

Sous réserve de conditions météo favorables.

Site web (URL) : <https://www.la-gtmc.com/>

Téléphone : [04 74 59 71 70](tel:0474597170)

Mél : contact@la-gtmc.com

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

 **En plein air**

 **Inscrit au PDIPR**

 **Label VTT - FFC**

Recommandations

Bien que cela soit peu recommandé, il est possible que certains vététistes voyagent avec un animal. Il sera alors indispensable de le transporter ou de le tenir en laisse sur les portions d'itinéraire en voie partagée avec la circulation automobile, ainsi que sur les chemins où la présence d'animaux est règlementée. Sur les chemins où la présence d'animaux est interdite par arrêté (dans les Parcs nationaux notamment), les vététistes devront trouver un parcours alternatif par des chemins ne réglementant pas la présence d'animaux, ou se séparer temporairement de leur animal sur les étapes concernées.

Comment venir ?

Parking conseillé

Le Bourg

Source

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

<http://fr.auvergnerhonealpes-tourisme.com/>